

LE CUMUL EMPLOI-ÉTUDES : UNE RÉALITÉ EMPREINTE DE RISQUES¹ !

Luc LABERGE, chercheur, Nadine ARBOUR, directrice, Groupe ECOBES – Cégep de Jonquière ; Élise LEDOUX, chercheuse – RSST ; Pascal LÉVESQUE, intervenant – CREPAS, responsable du Comité Saguenay sur la conciliation études-travail.

RÉSUMÉ

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs études ont révélé que les jeunes de moins de 25 ans représentent une population particulièrement touchée par les lésions professionnelles, faisant de cette situation une préoccupation de santé publique tant au Canada qu'aux États-Unis ou en Europe. En tenant compte du temps passé au travail, les jeunes Québécois subissent, par exemple, une fois et demie plus d'accidents de travail que leurs aînés. Entre 1999 et 2004, la CSST a ainsi enregistré 68 décès de jeunes travailleurs de 15-24 ans, ce qui représente près d'un décès par mois. Au vu de ces statistiques alarmantes, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) a mis sur pied l'opération *JeuneSST* dans le but d'étudier plus en profondeur la problématique de la santé et de la sécurité du travail (SST) chez les jeunes.

UNE ENQUÊTE

Le taux d'activité des jeunes travailleurs est aujourd'hui similaire à celui de la population active totale, mais ils sont proportionnellement plus nombreux à occuper des emplois dits *atypiques*, c'est-à-dire à statut temporaire, autonome, occasionnel, pigiste, sur appel, etc. Ce phénomène a pour corollaire que bon nombre d'entre eux occupent simultanément plusieurs emplois. Aussi, les jeunes travailleurs seraient exposés à davantage de risques que les travailleurs âgés de 25 ans et plus. Les données fournies par l'*Enquête sociale et de la santé du Québec* (1998) démontrent en effet que les jeunes travailleurs de 15-24 ans rapportent plus souvent des contraintes de travail tels des horaires irréguliers, un travail répétitif et la manipulation fréquente de charges lourdes.

Il faut par ailleurs souligner que 70 % des étudiants âgés de 16 à 19 ans occupent un travail rémunéré. De façon générale, on retrouve un consensus selon lequel la combinaison des études à un grand nombre d'heures de travail rémunéré s'accompagne d'importantes conséquences délétères, incluant une diminution de l'engagement et du rendement scolaires, des niveaux plus élevés d'anxiété, de symptômes dépressifs et de fatigue, une durée de sommeil plus courte, des endormissements en classe ou au volant plus fréquents et un risque accru de blessures. Des chercheurs ont évoqué la réduction des heures de sommeil et l'apparition de fatigue résultant de l'ajout du travail à temps partiel aux obligations scolaires et sociales pour expliquer l'incidence élevée de blessures chez les jeunes. Il faut souligner que le fait de combiner emploi et études ne signifie pas uniquement substituer une portion des heures de travail par des heures d'études, mais oblige à une réorganisation des activités du quotidien de manière à aménager un nouvel horaire, lequel laissera moins de place à la récupération par le sommeil.

1. Ce texte fut à la base d'un article paru dans la revue *Développement Social*, vol. 7, n° 2, avril 2007.

Dans cet ordre d'idées, il est pertinent de rapporter la mise en garde faite en 1997 par les *National Institutes of Health* (NIH), organisme fédéral américain en matière de santé, à savoir que les adolescents et les jeunes adultes constituent une population à risque de somnolence et de fatigue excessive. Les changements qui ont lieu à l'adolescence dans les systèmes de régulation du sommeil et dans l'horaire des habitudes de sommeil font en sorte que la qualité et la quantité de sommeil des jeunes sont insuffisantes. Les répercussions d'un déficit de sommeil sont multiples, incluant des niveaux plus élevés de somnolence diurne, de symptômes dépressifs, de troubles du comportement, de consommation d'alcool et de drogues, de difficultés scolaires, cela sans compter la probabilité d'un risque accru pour leur SST. L'enquête longitudinale auprès des élèves saguenéens et jeannois (ELESJ), qui est actuellement en cours, tentera notamment d'éclaircir la relation entre études, travail rémunéré, fatigue et accidents de travail.

En 2002, le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) situé au Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ) a créé le comité Saguenay sur la conciliation études-travail afin qu'étudiants et employeurs prennent conscience du risque que représente un trop grand nombre d'heures de travail rémunéré eu égard à la réussite scolaire. En effet, la probabilité qu'un étudiant en emploi abandonne ses études s'accroît lorsque l'intensité du travail rémunéré est telle qu'il empiète sur la réalisation des travaux scolaires, augmente lors des périodes d'examen, incite à l'absentéisme ou entraîne un prolongement des études. Regroupant plusieurs partenaires (Carrefour jeunesse emploi, entreprises, chambres de commerce, commissions scolaires, cégeps et université), ce comité s'est doté d'un plan d'intervention dont l'objectif est de recueillir l'adhésion des entreprises et du milieu scolaire à la cause de la conciliation études-travail dans l'objectif commun de la diplomation des jeunes du SLSJ.

CONCLUSION

Le projet vise plus particulièrement à engager les entreprises, sur une base volontaire, dans une démarche de certification en conciliation études-travail. Les employeurs devront, par exemple, s'assurer que le nombre d'heures de travail qu'ils proposent aux jeunes leur permette de réussir leurs études. L'obtention d'un diplôme qualifiant permettra aux étudiants comme à leurs employeurs d'en tirer des bénéfices à long terme. Cette démarche de certification pourra également être le lieu d'une intégration sécuritaire des jeunes en milieu de travail tout au long des nouveaux processus de transition vers le monde du travail. À ce propos, plusieurs chercheurs ont suggéré la possibilité qu'une faible scolarisation contribue à moduler des cheminements précaires d'emplois, poussant les jeunes vers des emplois moins qualifiés qui sont vraisemblablement plus à risque pour la SST. En somme, favoriser la persévérance scolaire en tentant de circonscrire le cumul d'activités, améliorer les caractéristiques de travail et limiter la présence de fatigue excessive chez les jeunes peut participer, d'une part, à la production d'une main-d'œuvre diplômée et qualifiée et, d'autre part, à améliorer la SST des jeunes travailleurs.